

Annexe 3 – Dossier de candidature

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET "INVENTAIRES ECOLOGIQUES METROPOLITAINS"

Nom de la collectivité candidate (commune et établissement public territorial associé le cas échéant) :

Ville de Malakoff

Nom et coordonnées d'un référent technique :

Sonia PAGES, responsable du service Transition Ecologique

courriel : spages@ville-malakoff.fr / tel : 01 47 46 76 81

Nom du référent politique :

Dominique TRICHET-ALLAIRE, maire adjointe à la Transition écologique, Nature en Ville, Biodiversité, EnR, Propreté, Lutte contre les pollutions

Surface de la commune concernée :

207 ha

Si connue, surface non bâtie de la commune :

0 ha

Nombre et surface des espaces verts :

La commune compte 24 squares et jardins publics qui représentent un total de 4,2 ha gérés par les services de la Ville. Le total des masses vertes¹ est d'environ 58ha.

¹ Soit l'ensemble des parcs et jardins, espaces naturels, cimetières, terrains de sport, espaces verts d'accompagnement de voies, espaces verts d'accompagnement d'habitat ou d'équipements publics, campings, établissements horticoles, jardins familiaux ou partagés, et pieds d'arbres.

Quelles sont les actions entreprises par votre collectivité et les dispositifs en cours en matière de biodiversité ?

Les actions déjà mises en place par la Ville de Malakoff

La Ville de Malakoff est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la biodiversité. Ville considérée comme "très carencée en espaces verts", elle n'en cherche pas moins à développer une politique en faveur de la nature en ville et de la biodiversité, comptant sur une dynamique en place et sur des élus impliqués.

Engagée dans la lutte contre l'utilisation des pesticides, elle met en place une gestion différenciée de ses espaces verts depuis plusieurs années et y pratique l'écopâturage. **Afin de développer les espaces de nature en ville et de sensibiliser les habitants à la biodiversité, elle a mis en place le dispositif de permis de végétaliser, des jardins partagés ainsi qu'une ferme urbaine.** La ferme urbaine est un lieu d'apprentissage et d'expérimentation autour de la biodiversité, ouvert aux habitants. Le site comprend un espace vert public autour duquel sont aménagés un espace pour les brebis qui réalisent l'écopâturage des espaces verts de la ville, un jardin pédagogique pour initier les enfants à la découverte de la nature, un potager-verger s'inspirant de la permaculture et un espace dédié au compostage collectif. La ferme urbaine est labellisée Refuge LPO depuis 2018, et accueille des ateliers grand public et pédagogiques sur les thèmes de la biodiversité urbaine et de la permaculture. En 2024, il s'est agi de 45 animations pour le public scolaire et 9 animations grand public.

Dans le domaine de l'aménagement, la Ville intègre l'objectif de préservation de la biodiversité dans chacun de ses projets d'aménagement et travaille avec les professionnels de la construction, à travers sa **Charte de la construction et de la ville durable** : cette charte engage les promoteurs immobiliers à respecter un certain nombre de recommandations dans leurs projets, dont certaines en faveur de la biodiversité. La commune s'engage dans une logique de désimperméabilisation et de végétalisation à travers les différentes opérations qu'elle met en œuvre. A ce titre, elle est signataire du **Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine Centrale urbaine** : au travers de ce contrat, elle s'engage -entre autres- à gérer à la source les eaux pluviales, à favoriser la biodiversité et à adapter la ville aux effets du changement climatique.

La réalisation d'une "**Charte de l'arbre**" est également en cours à destination des services de la Ville et de tous les usagers du territoire en tant qu'outil et guide, afin de préserver et développer le patrimoine arboré de la Ville. Elle rappellera les grands enjeux et les bienfaits de l'arbre en milieu urbain, tels que favoriser la biodiversité en ville, atténuer le changement climatique, lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain, améliorer la qualité de l'air, créer du lien social, et améliorer le cadre de vie et le bien-être des habitants. Elle définira des orientations et des engagements pour préserver l'arbre, pour le promouvoir et constituer le patrimoine arboré de demain, pour maintenir et développer la connaissance du patrimoine, et pour sensibiliser et éduquer sur la thématique de l'arbre.

Les actions qui seront mises en place dès 2025 et dans les prochaines années

La Ville de Malakoff ambitionne sur les prochaines années de compléter sa connaissance de la biodiversité via la réalisation d'inventaires naturalistes grâce à l'AMI Inventaires écologiques métropolitains. Elle prévoit en parallèle d'accompagner pédagogiquement ces temps d'inventaire en proposant des ateliers de sciences participatives à ses habitants pour l'observation de la biodiversité.

La Ville de Malakoff souhaite s'engager dans un **programme de préservation du Moineau domestique et, plus largement, de la faune du bâti (oiseaux & chiroptères)**. Il s'agit d'un des projets que la Ville souhaite développer dans le cadre de sa candidature au dispositif national « Territoires Engagés pour la Nature », déposée en janvier 2025. En effet, le Moineau domestique fait partie des espèces recensées à Malakoff et dont la population présente un fort déclin. D'autres espèces d'oiseaux cavernicoles et de chiroptères, recensées à Malakoff, sont associés au bâti et sont menacées par les opérations de construction et de rénovation de bâtiments. L'objectif de ce programme serait :

- Dans un premier temps de mieux connaître la répartition des populations de moineaux et plus généralement des oiseaux et chiroptères à Malakoff : pour cette étape, les inventaires naturalistes proposés dans le cadre du présent AMI constitueraient un atout essentiel pour aider au passage à l'action, en permettant un recensement des populations et l'identification des quartiers où l'action est prioritaire.
- Dans un second temps, plusieurs actions de préservation pourront être menées : sur les sites favorables, des nichoirs pourront être mis en place sur les bâtiments municipaux et un travail sur les projets de nouvelles constructions ou les projets de rénovation de bâtiments sera réalisé pour maintenir des habitats favorables à ces espèces. De plus, les opérations de végétalisation de l'espace public intégreront des essences végétales fournissant nourriture et abri à ces espèces.

Quel est l'état de la connaissance naturaliste du territoire (inventaires n° nombre de données disponibles...) ? Ces données ont-elles été reversées dans GeoNat'IDF ? Sinon, sont-elles disponibles sous format SIG ?

- Etat des lieux bibliographique du PLUi :

En 2020, dans le cadre de l'élaboration du PLUi par le territoire Vallée Sud Grand Paris, un état des lieux de la biodiversité a été réalisé, en compilant les données naturalistes existantes et en les croisant avec les bases de données Cettia, Faune-IDF et FLORA. Suite à la synthèse de la connaissance disponible les données ont été importées sur le logiciel de cartographie QGIS. Il a été choisi de cartographier les données faune postérieures à 2014, et les données flore postérieures à 2000.

Pour Malakoff les données bibliographiques ont permis de mettre en avant la présence de : 5 espèces pour la flore, 8 espèces pour l'avifaune en période de nidification, 1 espèce de reptile, 4 espèces de mammifère et chauve-souris, et 2 espèces de papillons.

Aucun inventaire complémentaire n'a été réalisé.

Le PLUi note un nombre d'observations limité sur les secteurs urbains (comme celui de Malakoff), soit en raison d'un manque d'inventaires, soit du fait d'un manque d'espèces. Il relève de plus un enjeu de connaissance relatif aux chiroptères.

- Atlas de la biodiversité de la Métropole du Grand Paris :

Dans l'Atlas de la biodiversité de la Métropole du Grand Paris, Malakoff figure parmi les communes les plus pauvres en espèces végétales. Il est précisé que cela peut être lié à l'absence d'inventaires saisis dans les bases de données.

- Etat des lieux et diagnostic du patrimoine arboré pour la Charte de l'arbre de Malakoff :

Un premier travail d'inventaire des arbres sur les sites gérés par les services de la ville a été réalisé en 2023. 1807 arbres ont été inventoriés et cartographiés en SIG. Cet inventaire a été accompagné d'une étude de la diversité des essences et des genres, de leur âge et profil dendrométrique, de leur organisation au sein des différents emplacements, de leurs modes de gestion, des types de sols, des formes et des contraintes.

En 2025, l'objectif sera de compléter ce premier travail par l'inventaire des arbres en voirie (en partenariat avec le Territoire Vallée Sud Grand Paris) ainsi que par le patrimoine présent sur les espaces du principal bailleur social de la Ville. Cette connaissance permettra d'établir un diagnostic partagé du patrimoine arboré de la Ville de Malakoff, mettant en avant ses forces et ses faiblesses en matière d'essences d'arbres (biodiversité), d'environnement urbain (paysage, ombrage, contraintes physiques, sols, ...), en matière de gestion (entretien, taille, plantations, ...). Un travail de recensement des arbres à cavités, intéressants pour la faune, pourra également être envisagé.

- Diagnostic de la cour d'école Paulette Nardal :

Un diagnostic écologique de l'école maternelle et primaire Paulette Nardal a été réalisé par URBANESCENCE pour la Ville de Malakoff, dans le cadre de l'aménagement des espaces extérieurs

Ces inventaires ont permis l'observation de nombreux passereaux, de moineaux domestiques, d'accenteur mouchet, de pollinisateurs, d'anéciques, et de la flore présente sur site a été inventoriée.

Avez-vous identifié des espaces à inventorier en priorité sur le territoire ? Si oui, lesquels, et pour quelles raisons ?

La Coulée verte, corridor écologique reliant le sud Parisien à Massy contribuant à connecter entre eux les espaces naturels du sud-ouest de la métropole, comporte à Malakoff des alignements d'arbres et arbustes autour d'une voie verte, et certains espaces de végétation dense le long du talus SNCF, qui seront pertinents pour l'inventaire. La coulée verte a été classée Espace Naturel Sensible (ENS) par le Département des Hauts-de-Seine en 2011, et elle est identifiée comme trame verte à maintenir et préserver dans le PLUi.

Le parc Salagnac constitue le plus grand parc public de la ville (10 500 m²), il comprend différentes zones dont des espaces de nature, une aire de jeu, et un bassin, qui sera renaturé en 2025-2026. Comme les autres parcs et squares publics de la Ville, il est géré par le service Espaces Verts. L'inventaire permettra de mieux connaître la biodiversité de ce parc, d'identifier de potentielles espèces à préserver et de réfléchir aux modalités de gestion à mettre en place ou à adapter.

La ferme urbaine de Malakoff, avec son potager en gestion naturelle, sa noue d'infiltration, ou encore ses nichoirs à oiseaux, représente un espace clé de la ville pour l'accueil de la biodiversité et pour la sensibilisation du public. Elle apparaît donc comme prioritaire pour réaliser un inventaire.

Le cimetière de Malakoff a été identifié comme un espace à inventorier. Celui-ci abrite 353 arbres, de 16 essences différentes, et représente un potentiel important de refuge pour la biodiversité. Un inventaire complémentaire est un besoin clair pour pouvoir mettre en place des actions de préservation et envisager une évolution de la gestion du cimetière pour accueillir la biodiversité.

D'autres parcs de la ville, de tailles conséquentes, et présentant un potentiel pour l'accueil et la préservation de la biodiversité seront aussi à inventorier : le Jardin du Centenaire (4000 m²), le Square Larousse (3300 m²) et le Square du Sentier du tir (1500 m²) ou le parc de la maison des Arts (1800 m²).

Les écoles peuvent être des lieux d'inventaires intéressants, notamment l'école Paulette Nardal dont la cour est une cour Oasis comprenant un espace en friche.

La commune est-elle déjà bénéficiaire d'un dispositif d'accompagnement à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité ? Si oui, lequel (ABC, aides de la Région etc.) ?

Non, la commune n'est pas bénéficiaire d'un accompagnement.

Quels acteurs du territoire pourront être associés au projet le cas échéant ?

Le département des Hauts-de-Seine a donné son accord de principe pour inclure la coulée verte (les secteurs du boulevard Camélinat et de la rue Raymond David de la promenade des vallons de la Bièvre) à la réalisation des inventaires écologiques.

Si la candidature de la Ville de Malakoff au présent AMI est retenue, la SNCF et la RATP pourront être contactées pour d'éventuels inventaires sur les talus le long de la voie ferrée.

Quels moyens humains pourront être alloués à la mise en œuvre du projet le cas échéant ?

Le service Transition écologique de la Ville de Malakoff (1,8 ETP), rattaché à la direction du Cadre de vie, effectuera le suivi du dossier. Ce service travaille de manière transversale sur la nature en ville, et pourra être en lien avec les autres directions de la Ville, comme celle des espaces verts des bâtiments, et du développement urbain.

Pour accompagner pédagogiquement la réalisation de ces inventaires écologiques, la Ville souhaite mettre en place des opérations de sciences participatives pour les habitants : ces opérations ont vocation à sensibiliser les habitants à la biodiversité, à compléter le cas échéant les inventaires naturalistes réalisés, et à participer à la collecte des données à l'échelle nationale.

Ainsi, dès 2025, la mise en place des programmes SPIOLL de Vigie-Nature et "mission Hérisson" est envisagée sur plusieurs espaces verts de la Ville. Pour cela, le service transition écologique, le service espaces verts et la direction de l'Education pourront contribuer à leur mise en œuvre. Les observations pourront être réalisées avec le grand public ainsi qu'avec le public scolaire.

D'autres programmes pourront être rejoints dans un second temps pour compléter l'éventail des espèces observées : "Oiseaux des jardins" ou "Qubs" par exemple.

Enfin, selon le besoin et les opportunités, la direction de la communication pourra être mobilisée pour informer sur la réalisation des inventaires, sur les temps d'inventaires participatifs, et sur les résultats obtenus.

A joindre au dossier de candidature :

- Un courrier signé du Maire ou du Président de la collectivité, à l'attention du Président de la Métropole, faisant état de la candidature de la collectivité à l'appel à manifestation d'intérêt.
- La délibération ou décision de l'organe délibérant ou une version projet de ces documents approuvant la candidature à l'AMI et autorisant le Maire ou le Président de la collectivité à signer les actes administratifs correspondants, et à suivre la bonne exécution du déploiement des missions prévues dans le cadre de cet AMI.